



Appel à participation pour l'initiative de formation et recherche sur l'intégration et la réglementation du commerce numérique en Afrique

Date limite : 23 avril 2023

Pays participants : Angola, Burkina Faso, Cabo Verde, Comores, Djibouti, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Libye, Niger, Sao Tome et Principe, Soudan, Tunisie.

1. Contexte

Depuis la fin de de l'année 2020, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), via son Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC), a lancé une initiative de formation et recherche sur « l'intégration réglementaire du commerce numérique en Afrique ». Cette initiative s'est déployée autour de trois phases successives couvrant 11 pays africains pour la première phase, 17 pays pour la seconde et 13 pays pour la troisième phase¹. Des chercheurs ont été sélectionnés sur la base de leurs expériences et expertise dans le domaine, nécessaires pour la consolidation de deux bases de données regroupant des mesures liées à la réglementation du commerce des services numériques et à l'intégration régionale du commerce numérique.

À la suite du succès des trois phases de cette initiative, la CEA invite les chercheurs qui souhaitent renforcer leurs capacités de recherche et contribuer à la collecte de données relatives à la réglementation du commerce numérique en Afrique, à soumettre leur candidature pour la quatrième phase du programme². Cette quatrième phase est ouverte à tous les candidats intéressés pour étudier l'un des pays africains suivants : Angola, Burkina Faso, Cabo Verde, Comores, Djibouti, Guinée, Guinée-Bissau,

Guinée équatoriale, Libye, Niger, Sao Tome et Principe, Soudan, Tunisie.

Les principaux objectifs de cette initiative sont les suivants :

- 1) Assister les États-membres de l'Union Africaine sur les problématiques liées au commerce numérique en général, et en particulier dans le cadre des négociations et de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) et de son Protocole sur le commerce numérique);
- 2) Concevoir un Indice régional indépendant d'intégration du commerce numérique pour l'Afrique et ajout d'une autre composante d'intégration du commerce numérique à l'Indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)(<https://arii.uneca.org/fr-FR>);
- 3) Intégrer des pays africains dans la base de données de l'Indice de restrictions des échanges de services numériques (IRES Numérique) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (accessible en ligne <https://sim.oecd.org/Default.ashx?lang=En&ds=DG-STRI>).
- 4) Mettre à disposition des données pour mener des analyses par la CEA ou toute per-

¹ Première phase : Cameroun, Tchad, Gabon, Ghana, Kenya, Malawi, Nigeria, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Deuxième phase : Egypte, Congo, RDC, Gambie, Liberia, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Burundi, Ethiopie, Madagascar, Rwanda, Botswana, Eswatini, Lesotho, Mozambique, Namibie.

Troisième phase : Algérie, Afrique du Sud, Bénin, Côte d'Ivoire, Érythrée, Ile Maurice, Mali, Maroc, Mauritanie, République centrafricaine, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud.

² De plus amples informations sont disponible à partir du site suivant : <https://dtri.uneca.org/>.

Appel à participation pour l'initiative de formation et recherche sur l'intégration et la réglementation du commerce numérique en Afrique

sonne intéressée par des problématiques liées au commerce numérique.

2. Participation : formation et attributions.

En suivant des directives précises, et sous l'étroite supervision d'experts internationaux, dont ceux de l'OCDE et de l'Institut universitaire européen, chaque candidat devra construire, pour un pays spécifique, deux bases de données, qui portent (i) sur les restrictions au commerce des services numériques (conformément au « Digital STRI » de l'OCDE), et (ii) sur l'intégration régionale du commerce numérique. Après la consolidation de ces bases de données, le candidat devra fournir une synthèse d'environ 5 pages sur le profil réglementaire du pays traité. Le profil pays, qui devrait être publié sur le site web de la CEA, indiquera également le nom du contributeur. Chaque candidat retenu aura cinq (5) mois pour mener à bien la mission, et l'engagement global attendu est d'environ 1,5 mois de travail, ce qui peut toutefois varier selon l'expérience du chercheur

Les candidats sélectionnés seront formés à la collecte et à la vérification de données relatives aux réglementations nationales qui peuvent affecter l'environnement du commerce numérique dans le pays choisi. Si la formation obligatoire qui précède le travail de recherche se déroule en anglais, la recherche pourra être réalisée et soumise à la CEA aussi bien en anglais qu'en français, selon le souhait du chercheur.

3. Rémunération

Les candidats sélectionnés recevront des honoraires de recherche d'un montant de 7 000 USD débloqués en deux versements : 3 500 USD après avoir suivi la formation obligatoire et soumis avec succès une des deux bases de données nationales pour le pays sélectionné, et 3 500 USD après avoir soumis avec succès la deuxième base de données nationales et la synthèse du profil pays, au plus tard le 30 novembre 2023 (en anglais ou en français).

4. Critères d'éligibilité

Cette candidature est ouverte aux chercheurs ayant au moins 5 ans d'expérience dans la recherche ou l'analyse des problématiques commerciales, et idéalement des lois y afférentes. La connaissance des langues locales et/ou officielles du pays concerné est requise, tout comme la maîtrise de l'anglais qui reste un prérequis pour le segment formation de l'initiative.

5. Comment postuler

Veuillez postuler en soumettant les documents suivants à :

- emmanuelle.bugeau@un.org
- mevel@un.org
- jason.mccormack@un.org
- Un curriculum Vitae (CV) ;
- Une lettre de motivation indiquant le(s) pays d'intérêt ainsi que des arguments illustrant la capacité à mener la recherche, et les raisons pour lesquelles le candidat devrait être sélectionné ;
- Une lettre de recommandation professionnelle/académique

Pour que votre candidature soit prise en compte, veuillez soumettre les documents suscités, au plus tard le **23 avril 2023**.

Seuls les candidats retenus seront contactés par e-mail aux alentours du **15 mai 2023**.

6. Contrat

La CEA établira des accords contractuels appropriés (contrat de consultance) avec les candidats sélectionnés pour financer leur participation à ces travaux de formation et recherche.

7. Contact et information

Veuillez envoyer toute question relative à cette offre à Mme Emmanuelle Bugeau :

emmanuelle.bugeau@un.org